

Cadre de fonctionnement des ateliers d'éveil des Ram d'Ille-et-Vilaine

à partir du 1er janvier 2020



Les Relais assistants maternels (Ram) participent à la qualité d'accueil des jeunes enfants et à la professionnalisation des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile. Dans le cadre de leurs missions, les Ram leur proposent des ateliers d'éveil ouverts à tous qui se déroulent dans un lieu adapté et sur un temps déterminé.

Des lieux d'éveil pour les jeunes enfants

Les ateliers d'éveil sont des lieux de socialisation ouverts aux jeunes enfants accompagnés d'un adulte référent (assistant maternel, garde d'enfant à domicile, parent, grand-parent). Cet adulte référent ne peut en aucun cas déléguer cette responsabilité.

L'intérêt et le respect du rythme des enfants accueillis sont à privilégier (l'espace de sommeil dans ce local n'est pas recommandé).

Le choix de l'enfant y est respecté : il a la possibilité de participer ou non aux activités proposées, d'observer, d'écouter.

L'accord des parents est obligatoire pour autoriser la fréquentation des ateliers d'éveil. Il doit être dûment formalisé.

Les assistants maternels fréquentent les ateliers d'éveil conformément à leur agrément. Ils s'attachent à ne pas s'y rendre lorsqu'ils accueillent un enfant en bas âge, malade ou durant la période d'adaptation, quel que soit l'âge de l'enfant.

Des lieux ressources pour les professionnels

Les ateliers d'éveil sont proposés aux assistants maternels et gardes d'enfants à domicile pour participer à leur professionnalisation.

Ils contribuent à rompre l'isolement des professionnels de l'accueil individuel.

L'ensemble des participants respecte la vie privée des enfants et de leurs parents, et fait preuve de discrétion.

Des lieux structurés

Au regard du principe d'ouverture à tous et du nombre limité de places par séance, l'animateur s'assure que tous les usagers souhaitant fréquenter les ateliers d'éveil puissent le faire

Le stockage du matériel et l'entretien des locaux font l'objet d'une attention particulière de la part du gestionnaire. Les usagers s'impliquent dans l'hygiène, la mise en place et le rangement du matériel en dehors du temps d'animation.

par un projet pédagogique partagé qui peut être élaboré en collaboration avec les usagers.

par la présence d'un animateur qui veille au bon fonctionnement des ateliers d'éveil, garantit les horaires, l'aménagement de l'espace, l'accueil, le contenu des séances. Il impulse une dynamique favorisant l'implication des adultes présents. A l'écoute de chacun, il est attentif à la cohésion du groupe et aux pratiques des professionnels.

par l'implication de tous les adultes dans les séances. Ils veillent au bien-être de tous les enfants et restent disponibles pour eux tout en leur permettant d'évoluer au sein du groupe.

par une organisation adaptée aux besoins des jeunes enfants.

par un nombre de participants limité à environ 25 (dont 15 enfants).

par une organisation de l'atelier à la demi-journée.

par des locaux adaptés aux jeunes enfants pour lesquels le gestionnaire du Ram peut demander un avis à la Pmi, ainsi qu'un aménagement de l'espace et du matériel adaptés aux jeunes enfants.

par la possibilité de réaliser des temps de bilan avec les adultes afin de veiller à la qualité des séances.